

# NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE IMMATRICULATION AU RÉGIME DES AUTEURS

## À QUOI SERT LE NIR ?

### — Éviter tout risque d'homonymie

Chaque numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (Nir), communément appelé « numéro de Sécurité sociale » ne renvoie qu'à une seule et même personne.

### — Assurer l'affiliation

Le Nir est indispensable à une affiliation en tant qu'artiste-auteur car c'est la clé d'entrée dans le système de protection sociale.

C'est un élément personnel, le Nir du conjoint ou d'un parent n'est pas recevable.

### — Garantir la juste attribution des droits

C'est le Nir qui permet à chaque assuré social d'obtenir les prestations auxquelles il a droit (remboursement de frais médicaux, indemnités journalières, retraite, pensions ou allocations diverses).

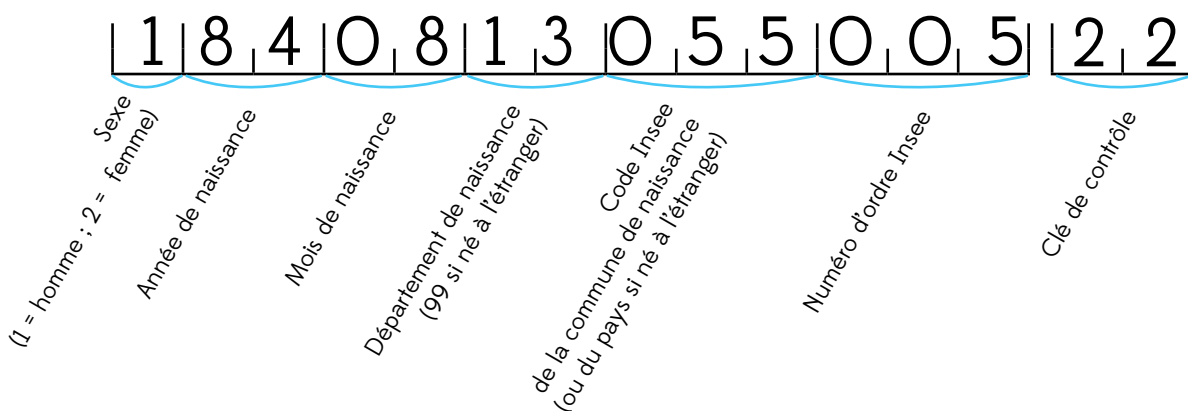


**L'absence de Nir dans les déclarations des diffuseurs ne permet pas une identification certaine des auteurs.**

**Dans ce cas, les droits des auteurs ne peuvent pas être garantis.**

## COMMENT EST CONSTITUÉ LE NIR ?

Le Nir est composé de 13 chiffres et une clé de contrôle à 2 chiffres le complète.



**Dans vos échanges avec l'Agessa ou la Maison des Artistes, le numéro de Sécurité sociale que vous transmettez doit être complet et comporter 15 chiffres.**